



**Saint-Constant**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1668-20

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 3 novembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1668-20 modifiant le règlement numéro 1589-18, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, afin d'apporter des modifications aux délégués.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au [www.saint-constant.ca](http://www.saint-constant.ca) dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 4 novembre 2020.

Me. Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques